



CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LES PETITS MOUSSES

✉ administration@cpelespetitsmousseux.com

📍 270, boulevard de l'Île, Pincourt (Québec) J7W 3R9

☎ 514-453-6836 📠 514-453-0515 (Télécopieur)

Le 21 mai 2026

Objet : Entrée en vigueur de nouvelles règles concernant le port de signes religieux

Madame, Monsieur,

La Loi sur le renforcement de la laïcité est entrée en vigueur le 2 avril 2026. Dans ce contexte, et conformément aux modifications apportées notamment par le Projet de loi 9, de nouvelles obligations en matière de laïcité s'appliquent au personnel des services de garde éducatifs à l'enfance régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE).

La présente communication vise à vous informer des règles qui vous sont applicables.

Interdiction du port de signes religieux

À compter du **27 novembre 2025**, un membre du personnel d'un CPE/BC ne peut porter un signe religieux dans l'exercice de ses fonctions.

Exception – Droits acquis

Cette interdiction ne s'applique pas aux personnes salariées qui :

- étaient déjà en poste au **26 novembre 2025**, et
- exercent la même fonction au sein de la même organisation.

Ainsi, ces personnes peuvent continuer à porter un signe religieux tant que ces deux conditions sont maintenues.

Définition de « signe religieux »

Est considéré comme un signe religieux :

« tout objet, notamment un vêtement, un symbole, un bijou, une parure, un accessoire ou un couvre-chef, qui est :

- soit porté en lien avec une conviction ou une croyance religieuse;
- soit raisonnablement considéré comme référant à une appartenance religieuse. »

Responsabilités du personnel

Le respect de ces obligations fait partie intégrante des responsabilités liées à votre emploi. Toute personne visée doit s'y conformer dans l'exercice de ses fonctions.

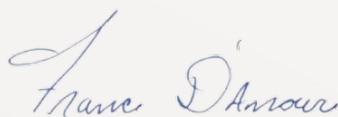
Le non-respect de ces obligations pourrait entraîner l'application de mesures administratives ou disciplinaires, conformément aux politiques en vigueur et au cadre légal applicable.

Questions et accompagnement

Nous reconnaissons que ces obligations peuvent nécessiter des clarifications. Nous vous invitons à communiquer avec la direction pour toute question ou pour obtenir de l'accompagnement.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement à maintenir un environnement conforme aux exigences légales applicables.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



France D'Amour
Directrice générale
CPE/BC Les Petits Mousses